

DÉCLARATION DU SNU TEFI PÔLE EMPLOI FSU COMITÉ SOCIAL ECONOMIQUE CENTRAL - 11 MAI 2023



FRANCE TRAVAIL

UNE MACHINE DE GUERRE CONTRE LES USAGERS ET LES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

À la lecture du rapport sur France Travail remis par Thibaut Guilluy au ministre Dussopt le 17 avril dernier, et à première vue, nous pourrions qualifier nombre des propositions qu'il contient de « positives » ou tout au moins « intéressantes ». Cependant, même dans ses aspects les moins régressifs, pour mettre en œuvre ces propositions, le SNU Pôle emploi considère que le Service Public de l'Emploi doit être renforcé dans ses missions et ses effectifs. Pourtant, vues les longues années de casse des services publics et du Service Public de l'Emploi en particulier qui viennent de s'écouler, cela nous fait l'effet de vœux pieux, voire de poudre aux yeux, et au-delà de purs effets de communication. Pour ne prendre qu'un exemple : comment accompagner une personne en « besoin d'emploi », qui nécessite un parcours de santé dans un territoire qui est un désert médical ???

Une lecture plus approfondie nous fait comprendre que la mise en place de France Travail risque de rimer avec la poursuite et l'accentuation des politiques de casse de notre service public.

Sans vouloir être exhaustifs, nous souhaitons insister sur un certain nombre d'alertes.

Le futur nouvel opérateur regroupera l'ancien Pôle emploi, les Missions Locales et Cap emploi en tant qu'opérateurs France Travail, associés à des partenaires tels que la CAF, les OPCO, les associations d'insertion par l'activité économique, les associations de lutte contre la pauvreté voire des associations de quartier...

La liste est longue comme le bras... si l'esprit peut être louable, quelle réalisation concrète ?

Ces différents acteurs seront « gouvernés » par un ensemble Etat / collectivités territoriales / partenaires sociaux ; c'est là que réside la grande nouveauté puisque les collectivités territoriales (régions, départements, communautés de communes) font leur entrée dans la prise de décisions et la gestion du service public de l'emploi (y compris au-delà de leurs compétences actuelles), ce qui n'était pas le cas jusque maintenant.

C'est la première étape vers la destruction du cadre national du Service Public de l'Emploi (vers le transfert de la compétence Emploi aux régions par exemple).

Pour le SNU Pôle emploi, le Service Public de l'Emploi doit garder sa dimension nationale, avec un socle de services ouverts à tous nos usager-es partout sur le territoire national, conformément aux principes d'unicité et d'égalité du service public. Que l'on travaille avec les collectivités territoriales sur des actions spécifiques ne doit pas faire perdre de vue la garantie que nous devons à nos usager-es d'une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Le rapport indique également que l'accompagnement est plus efficace lorsqu'il est intensif et que la France est en retard sur le taux d'accompagnement des privé-es d'emploi au regard de la situation des autres pays européens (Allemagne, Espagne, Danemark,...). Sans blague ? Si notre direction et les différents gouvernements successifs avaient écouté les agent-es du SPE et leurs organisations syndicales, ils ne le découvriraient pas aujourd'hui ! Cette ambition devrait se traduire par des moyens supplémentaires dans le cadre de la mise en place de France Travail, mais comment ? Ce projet se nourrit du coût social épargné mais doit dégager selon les premières estimations : 2,3 à 2,7 milliards d'euros entre 2024 et 2027.

Pourtant, rien n'est dit sur les financeurs directs, la répartition des moyens supplémentaires entre les opérateurs, ni entre les secteurs d'affectation (effectifs ? moyens d'intervention ? qui en bénéficiera ? qui paiera et du coût qui décidera ?...).

**Pour le SNU Pôle emploi, la démonstration n'est plus à faire :
si l'on veut accompagner efficacement nos usagers, privé-es d'emploi et entreprises,
les effectifs doivent être fortement renforcés.**

Pour rappel le rapport de l'IGF de janvier 2011, « Etude comparative des effectifs des services publics de l'emploi en France, en Allemagne et au Royaume-Uni », pointait un effectif pour 10.000 privés d'emploi du SPE français : plus de deux fois inférieur à celui des deux autres pays. En clair, depuis la création de Pôle emploi, il manque au minimum 70.000 agents. Et, à ce jour, la mise en place de France Travail ne prévoit aucune remise à niveau des effectifs à hauteur des besoins.

Les sanctions de radiation déjà existantes, rigides et très sévères (voir rapport 2021 et 2022 du Médiateur Pôle Emploi) sont en constante augmentation ces dernières années. France Travail va intensifier cette trajectoire tragique et inhumaine pour les privé-es d'emploi, particulièrement pour ceux aux minimas sociaux. Par exemple, le rapport préconise une nouvelle sanction appelée « suspension remobilisation » qui pourrait aller jusqu'à la suppression de l'allocation (indemnisation ou minima sociaux) tout en restant dans l'accompagnement.

On peut difficilement faire plus cynique !...

Pour nous, ce sont encore une fois les conseillers qui vont devoir affronter les effets de la violence sociale que subissent les privé-es d'emploi, avec tous les risques que cela suppose : détresse sociale de nos publics, situations de tensions voire d'agressions, générant des risques psycho sociaux... Et quelle régression ! En effet, depuis des lustres tout le monde sait parfaitement qu'une personne ne peut se concentrer sur un parcours d'insertion, tout contractualisé soit-il, s'il n'a pas de moyen de subsistance !

Le pilotage par les résultats sera généralisé à l'ensemble des opérateurs de France Travail (ex Pôle emploi, Missions Locales et Cap emploi), la performance comparée déjà bien connu pour ses effets délétères dans Pôle emploi aujourd'hui. Mise en concurrence des établissements entre eux, des sites, des collègues, augmentation de la pression sur les agent-es à tous les niveaux et casse des collectifs de travail emportant avec elle cohésion, sens au travail et valeurs professionnelles communes. Bien entendu le tout enrobé de dynamisation, bienveillance et le sésame : la qualité de vie au travail. Tout cela aboutit dans les faits à un mal être au travail de plus en plus important. Pire, demain les résultats seront également partagés à l'ensemble des acteurs, ce qui ne manquera pas d'étendre les comportements de concurrence entre les différents opérateurs de France Travail.

Nous sommes bien loin de la « coopération » prônée par le rapport...

Nous attendons toujours ce monde d'après dans lequel, entre autres, le changement permanent qui veut faire croire qu'on agit quand on ne met pas les moyens nécessaires, aura disparu. Afin d'apaiser les relations de travail, d'améliorer les conditions de travail, de redonner du sens au travail, de remettre le lien social au cœur de la relation service public-usager.

**Le SNU Pôle emploi face au projet France travail sera vigilant et mobilisé
aux côtés des personnels pour garantir nos droits nos conditions de travail
et un véritable service public national de qualité que nous devons à nos publics.**

LE SNU ORGANISE UNE HMI

**FRANCE TRAVAIL : OÙ EN SOMMES-NOUS ?
QUELS IMPACTS SUR LE PERSONNEL,
LES USAGERS, LE SERVICE PUBLIC ?**

**LE JEUDI 1^{ER} JUIN À PARTIR DE 14H
OUVERTE À TOUS LES PERSONNELS**

**POUR VOUS INSCRIRE ET TOUTE INFORMATION :
SYNDICAT.SNU@POLE-EMPLOI.FR**

 @snu.pole.emploi.fsu

 @SnuPoleEmploi

 @snupoleemploi

 @snupoleemploifsu

www.snutefifsu.fr

syndicat.snu@pole-emploi.fr

